
AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au règlement de zonage numéro 2009-U53 et ses amendements, seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance du 20 octobre 2020 :

Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
2020-0166	5101, chemin de Val-des-Lacs	Vc-970	• Bâtiment accessoire et stationnement
2020-0169	345, rue Brissette	In-816	• Aire d'entreposage en cour avant
2020-0170	une partie du lot 4 du rang 10 du Canton Doncaster du cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts ,circonscription foncière de Terrebonne	Vc-970	• Superficie minimale d'un lot
2020-0173	62 à 74, rue Saint-Jacques	Hc-101	• Aire de stationnement d'un projet intégré d'habitations

2. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, toute personne intéressée peut se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures pendant la consultation écrite d'une durée de 15 jours de la publication du présent avis public.
3. Toute personne intéressée pourra faire parvenir ses questions et commentaires concernant les demandes de dérogations mineures, par écrit, au plus tard le 17 octobre 2020, à 17 heures, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
a/s Service juridique et du greffe
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

*** Attention aux délais postaux applicables ***

- Par courriel à l'adresse suivante : greffe@vsadm.ca

4. Un rapport des questions et des commentaires reçus sera déposé au conseil municipal avant la prise de décision par rapport aux dérogations mineures.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 2 octobre 2020.

Me Stéphanie Allard, greffière